



Métropole Grand Nancy

# Prime Air Bois à partir du 1er janvier 2024

Le 1er janvier 2024, la Métropole du Grand Nancy lancera sa Prime Air Bois dans le but d'améliorer la qualité de l'air en incitant les personnes ayant un appareil de chauffage au bois datant d'avant 2005 ou une cheminée à foyer ouvert à les remplacer.

Publié le 15 décembre 2023

Mise en place par la Métropole du Grand Nancy, en partenariat avec l'Ademe, agence de la transition écologique, la Prime Air Bois est destinée aux propriétaires afin de les aider à changer leur ancien appareil de chauffage au bois, qu'il s'agisse d'une cheminée à foyer ouvert ou insert, d'un poêle ou encore d'une chaudière datant d'avant 2005. C'est une aide forfaitaire d'un montant minimal de 1500 € et maximal de 2500 €, versée directement aux propriétaires pour la mise au rebut d'un ancien appareil de chauffage ou d'occasion labellisé Flamme verte ou inscrit au registre d'équivalence Ademe. La Prime Air Bois sera effective à compter du 1er janvier prochain pour une durée de trois ans.

## Pour en bénéficier, vous devez :

- > Effectuer votre demande auprès de la Métropole du Grand Nancy avant de débiter les travaux
- > Faire appel à un professionnel labellisé RGE (Reconnu Garant de l'Environnement)

Plus d'informations ici : <https://www.grandnancy.eu/vivre-habiter/prime-air-bois>



## HÔTEL DE VILLE

Place de la République  
54270 Essey-lès-Nancy

*Se rendre en mairie*

Du lundi au vendredi  
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h  
(fermeture à 16h30 le vendredi)  
le samedi de 10h à 12h (état civil)

*Horaires d'affluence*